

Argenta DP SA
Sicav publique de droit belge
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 19 -1040 Bruxelles
RPM Bruxelles - 0726.636.205

Avis aux actionnaires

Le Conseil d'Administration de la sicav Argenta DP informe les actionnaires que des précisions sont apportées au prospectus et aux informations clés pour l'investisseur (KIID):

1. Modification de l'objectif des deux compartiments :

ARGENTA DP Dynamic Allocation	
Objectif actuel du compartiment	Nouvel objectif du compartiment
<p>L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un minimum de 60 % en actions et instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>	<p>L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un minimum de 60 % en actions et instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>
ARGENTA DP Defensive Allocation	
Objectif actuel du compartiment	Nouvel objectif du compartiment
<p>L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, qui</p>	<p>L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le</p>

<p>répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un maximum de 40% en actions ou instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>	<p>respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un maximum de 40% en actions ou instruments financiers similaires.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.</p> <p>Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.</p> <p>Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>
---	--

2. Précisions dans le cadre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (le « Règlement 2019/2088 »)

Partie générale du prospectus

Des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité ont été incluses dans la Partie générale du prospectus notamment la manière dont les risques en matière de développement durable sont pris en compte dans le processus d'investissement des compartiments de la sicav.

Informations concernant les compartiments dans le prospectus

Les deux compartiments, ARGENTA DP Dynamic Allocation et ARGENTA DP Defensive Allocation, promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales au sens du Règlement 2019/2088.

- La section « Aspects, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) », a été renommée « Aspects, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de durabilité » et a été mise à jour, notamment pour préciser:

« Caractéristiques environnementales et sociales du compartiment :

Ce compartiment promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement 2019/2088 »).

ARVESTAR

La promotion des critères ESG se traduit par un engagement triple : (1) la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base du Pacte mondial des Nations unies), (2) l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) et (3) la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best-in-class »).

Cette section a également été complétée d'informations concernant la stratégie d'investissement du compartiment, la manière dont laquelle les critères de bonne gouvernance sont inclus dans le processus de décision d'investissement et des exemples de critères de sélection.

Plus d'informations se trouvent dans le prospectus.

Les actionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, sortir sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant une période d'un mois à dater de la publication de cet avis (29 mars 2021).

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques de la sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès des établissements chargés du service financier ou sur le site web <https://www.argenta.be/portalserver/argenta/arvestar>

Société de gestion: Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard 19 -1040 Bruxelles

Service financier: CACEIS BELGIUM SA, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration